

# CLARTÉ

**Après avoir cherché partout ailleurs...**

**"Le relèvement économique trouvé dans le discours sur le budget de 1936"**

**JOURNAL D'OPINIONS ET D'ACTION POPULAIRES**

**ABONNEMENTS :** 12 numéros: ... 25c  
24 numéros: 50c  
50 numéros: \$1.00

Rédaction et administration  
6732 rue Denormandie  
Téléphone CRescent 4851

— La "Gazette", en-tête du 8 février

Veillez adresser la correspondance, les mandats, etc. à la Case Postale No. 66, Station R., Montréal.

## M. E. Richard, vice-président de la commission du salaire minimum viole lui-même cette loi

### Cette question des secours aux chômeurs

L'impression qu'on retire de l'imbroglie actuel au conseil municipal est que la ville est plus ou moins dans une impasse à cause des crédits mensuels qu'on doit voter pour les secours aux sans-travail. Là semble être l'origine de tout le mal.

Tous les débats qui se livrent à l'hôtel-de-ville tournent autour de cette question; M. F. J. Leduc, échevin de Ahuntsic affirme que "les municipalités ne pourront jamais se dégager du marasme où elles se débattent actuellement en raison du fardeau des allocations du chômage à moins que la constitution canadienne ne soit modifiée pour le leur permettre."

Pour remédier à une telle situation, nos édiles, dans leur sagesse, ont décidé d'imposer de nouveaux impôts qui viendront directement ou indirectement affecter de \$8,000,000.00 les revenus diminués de la grande majorité de notre population.

Quelques uns d'entre eux vont jusqu'à ne pas se gêner pour affirmer leur intention de refuser de voter les octrois aux chômeurs. Cependant, peut-être que la sage parole prononcée par M. Houde, le 31 dernier, les fera réfléchir deux fois avant de prendre une telle position: "Le chômeur, lui, ne songe qu'à ne pas crever de privations..."

Les propriétaires, manufacturiers, industriels et banquiers talonnent Concordia pour qu'on y installe une commission financière administrative pour la sauver de la crise qui a surgi dans la situation financière de la ville.

Dans une requête adressée à l'honorable L. A. Taschereau, le Board of Trade déclare que "la situation difficile présente ne saurait continuer. Malgré les efforts de Son Honneur le maire et de ses supporters, il est désormais évident que le système échevinal actuel ne saurait donner une administration vraiment efficace". Mentionnant une résolution demandant une mesure similaire passée en avril dernier, on continue: "La situation était alors sérieuse; elle est maintenant désespérée et des mesures héroïques sont devenues nécessaires".

Quels seront les héros inconnus de ces mesures héroïques, on peut s'en douter.

Soixante pour cent des revenus de la ville sont absorbés par les charges provenant d'une dette de \$225,789,285.00; en plus il faut rencontrer celles provenant des emprunts aux banques, lesquels se chiffrent aujourd'hui à \$27,029,000.00.

Les dépenses du secours direct ne s'élèvent qu'à cinq p. c. de la dette municipale!

Nous ne croyons pas qu'on puisse nous accuser d'être des St-Thomas si nous pensons que nos édiles, quoiqu'ils en prétendent, ont autres préoccupations en tête que les chômeurs lorsqu'ils se livrent à leurs palabres sur la "gravité de la situation".

### GREVE TERMINEE DANS LE TEXTILE

Toronto, 25 janvier — Menaçant ses ouvriers qui avaient déclaré une grève pour protester contre une réduction de salaires de 25%, le patron de la L & L. Textile leur dit: "Si vous ne voulez pas revenir au travail, nous trouverons des Canadiens-Français qui feront l'ouvrage à moitié prix". Cependant les grévistes se fichèrent royalement de cette prétention de leur patron et continuèrent jusqu'à ce qu'hier ils aient enregistré une victoire complète.

Tous les trucs habituels pour en arriver à un tel état de choses sont mis en pratique dans ses manufactures! Quel rôle joue la police au cours des grèves?

De tous les exemples d'exploitation rendus publics à l'enquête sur l'écart des prix, ceux de la Fashion Craft et de la Victoriaville Clothing ont été certainement des plus révoltants.

Un expert en confection est venu donner un démenti formel à M. Richard qui arrive à concilier ses intérêts de manufacturier et de vice-président de la commission du salaire minimum (!). Lorsque, le 16 dernier, les journaux rapportèrent les terribles conditions existant dans les manufactures dont il est un des chefs (prés. de la Fashion Craft et vice-prés. de la Victoriaville Clothing), M. Richard protesta auprès de la Commission Stevens, prétendant qu'il était absolument faux que Fashion Craft ait violé la loi du salaire minimum des femmes.

Cet expert, un ancien fabricant lui-même, déclara qu'"il est impossible qu'une ouvrière gagne par exemple 55c de l'heure, étant donné le prix auquel la pièce est payée. Faire 200 goussets de pantalons pour 70 cents ne permet pas à une ouvrière de gagner beaucoup, je vous en réponds."

"A Montréal," ajouta-t-il "on paie pour ce travail \$2.50 et une ouvrière ne doit pas perdre de temps pour gagner le salaire minimum. Dans un autre atelier on paie ce travail \$4.00 à une ouvrière. Ces salaires sont payés par des ateliers où les ouvriers sont organisés."

Le témoin dit que la "Victoriaville Clothing" payait 20 cents, à Victoriaville, ce que l'on paye \$2.50 et \$4.00 à Montréal. suite à la page 2

### LES EMBARRAS DE M. TASCHEREAU



R. Duboc

—Il était si facile de prétendre que la Commission du Salaire Minimum était un bienfait... et maintenant, Richard qui se fait pincer...

**Vous lirez en page 3**

**ENTREVUE SPECIALE avec l'écrivain anglais M. JOHN STRACHEY**

### Triste cas de misère

Jeanne Turgeon, une jeune fille âgée seulement de 17 ans, sans travail, sans gîte, mal protégée contre le froid terrible qui sévit actuellement dans notre ville, forcée de dormir dans des portiques et sous les perrons a été arrêtée pour flânerie.

Pour manger, elle devait, comme un nombre de plus en plus grand de jeunes filles, recourir au plus triste expédient.

Amenée en cour du recordeur elle a été condamnée à \$40.00 d'amende et les frais ou à deux mois de prison.

## Les ouvriers de chez Tétrault sont retournés au travail...

Les salaires qu'on leur payait élit de véritables salaires de misère.

### Le point de vue d'un ouvrier

Après avoir bravé courageusement un des froids les plus rigoureux de l'hiver sur la ligne de piquet et avoir tenu leurs rangs solides, les travailleurs en chaussure à l'emploi de la maison Tétrault, en grève depuis le 25 dernier, sont retournés à l'ouvrage mardi dernier.

A notre représentant qui avait été présent à quelques-unes de leurs assemblées, un d'entre eux déclara qu'ils étaient tous satisfaits jusqu'à un certain point de ce qu'ils avaient gagné, quoiqu'ils aient pu faire beaucoup mieux. "Tout de même, nous avons tiré de bonnes leçons de cette grève et nous ne les oublierons pas".

Cette grève a eu une grande repercussion parmi tous les ouvriers employés dans cette industrie à Montréal. On peut dire que dans toutes les boutiques, les grévistes de chez Tétrault avaient la sympathie de leurs camarades; sans qu'aucun comité ne les sollicitent, les travailleurs de plusieurs manufactures collectèrent des fonds pour aider leurs copains. Cet argent arriva toujours à point car on sait quelle importance cette question revêt au cours d'une grève.

A un certain temps on eût pu croire que les ouvriers d'autres boutiques sortiraient en grève de sympathie ce qui aurait de beaucoup renforcé, il faut le reconnaître, leur position si la chose avait été faite dès le début de la grève, mais on semble croire que cette action a été plus ou moins sabotée.

### Les pires conditions à Montréal

D'après ce que l'on nous a rapporté, les conditions à la Tétrault Shoe sont des pires à Montréal. Les ouvriers y gagnent jusqu'à 50 % meilleure marché qu'ailleurs. En une semaine, un ouvrier travaillant à la pièce n'a gagné que 70 sous. Il nous a fait voir d'autres enveloppes de paye sur lesquelles étaient écrits des montants de \$1.00 \$2.40, \$4.00, etc, pour une semaine. "Il est vrai que je n'ai pas travaillé tout le temps mais il me fallait rester à la boutique à attendre pendant des heures de temps" nous a-t-il dit.

Littéralement rendus à bout, vendredi, le 25 janvier, 60 d'entre eux sortaient de la boutique. Le lendemain matin, 60 de leurs camarades suivaient.

Quelques uns d'entre eux étaient organisés dans les Syndicats catholiques, les salaires déjà pas trop élevés prévus par le contrat collectif étaient censés être en vigueur dans l'atelier. Mais le patron de la Tétrault Shoe semble se fier de cette loi comme de sa première culotte; les ouvriers, eux, faisaient les frais de son "indifférence"! La patience, comme toute chose a des bornes cependant.

L'agent d'affaire du syndicat voulut prendre les choses en main et régler la grève à l'amiable mais les ouvriers ne pouvaient sans doute oublier si vite la réputation de celui qui les emploie; ils nommèrent un comité de grève qui fut chargé de diriger l'action.

suite à la page 2

### LA GREVE DES CORDONNIERS



R. Duboc

—Non, mais quelle idée de déclarer une grève par une température pareille!

### Recettes et économies augmentées au C.N.R.

Ottawa, 24 janvier — C. P. Fullerton, président de la commission administrative du chemin de fer de l'Etat de passage ici a déclaré aux journalistes:

"L'an dernier, les recettes brutes du Canadien National ont accusé une augmentation de onze millions environ et ses recettes nettes de sept millions. Il a payé environ onze millions à valoir sur les 55 millions du service total de sa dette.

### Situation encourageante

"Cette situation s'améliore, ainsi que le révélera le bilan de fin d'année. Je prévois que dans un prochain avenir, le Canadien National paiera l'intérêt tout entier de sa dette et aura même une appréciable disponibilité à affecter au remboursement de ses obligations. Nos recettes augmentent et nos économies aussi. Nous en faisons partout où c'est possible. Bientôt, nous ne ferons que des dépenses rigoureusement utiles: pas un dollar ne sera dépensé alors qu'il pourra rester dans la caisse. On a dit que j'avais cessé de faire des économies; c'est faux."

## Assurance-chomage "A la Bennett"

Tel qu'il fallait s'y attendre, le projet d'assurance-chomage de M. Bennett n'a été qu'une farce cynique et on peut dire que notre premier ministre s'est royalement payé la tête de tous ceux qui avaient cru qu'il projetait l'établissement d'une assurance-chomage pour venir en aide à ceux qui, sans qu'il en soit de leur faute, se trouvent sans ouvrage.

Une idée (il semble qu'on devrait dire plutôt: illusion) assez répandue dans le public était que c'est là la fonction d'une

De passage aux quartiers-généraux du Conseil des Chômeurs, on nous a appris que le mouvement des sans-travail de Montréal pour de meilleures conditions s'étend continuellement. A la ville Saint-Pierre un nouveau Conseil a été organisé et de nouvelles demandes d'affiliations ont été reçues.

"Partout l'unité d'action des ouvriers chômeurs et non-chômeurs pour obtenir de meilleurs secours et une assurance-chomage qui en est une se manifeste. Des ouvriers de toutes les tendances se joignent à nous réalisant qu'il n'y a que par la lutte qu'ils pourront espérer améliorer leur situation actuelle." C'est ce que déclarait à notre représentant M. Bougie du Comité Régional de l'organisation. Il ajouta:

"Le dix prochain nous avons lancé un appel à toutes les organisations ouvrières de Montréal pour une convention régionale où le principal point à l'ordre-du-jour sera l'assurance-chomage. Nous procéderons à l'élection des délégués qui représenteront les sans-travail de la région montréalaise au Congrès d'Ottawa."

"Le 12 février nous avons l'intention d'envoyer une délégation à l'hôtel de ville. Nous ne pouvons plus nous contenter de vagues promesses; cette fois-ci nous allons demander que la ville paie le transport des délégués des chômeurs à Ottawa. Si nous obtenons de M. Bennett l'établissement d'un système d'assurance-chomage non-contributif la ville en bénéficiera car le coût d'une telle assurance ne retombera que sur les épaules du fédéral et des employeurs; alors nous ne voyons pas pourquoi on nous refuserait au Conseil municipal."

CLARTE enverra son représentant à la convention régionale du 10 courant et dans notre prochain numéro nous rendrons compte à nos lecteurs des débats qui s'y seront tenus.

### Le droit de vote au municipal à partir de vingt-et-un ans

Parce que l'évolution sociale a conduit le monde au sentiment que les jeunes doivent avoir leur place dans l'administration publique, M. Léon Trépanier, échevin du quartier Lafontaine, demandera au conseil municipal, d'approuver un amendement à la charte en vertu duquel non seulement les propriétaires et les maîtres de maison auront dorénavant le droit de vote municipal, mais tous les sujets britanniques âgés de 21 ans et plus — même les femmes, si elles le désirent ardemment et si elles le laissent entendre par des manifestations à l'hôtel de ville.

assurance-chomage; cependant elle n'est pas partagée par le savantissime R. B. Bennett; aussi contradictoire que la chose puisse paraître, pour lui, une assurance-chomage est une assurance qui laisse de côté... Les chômeurs! C'est d'une profondeur telle qu'on n'y voit à première vue pas très clair. Aussi nous semble-t-il opportun de devoir apporter quelque clarté.

Alors que l'établissement d'un système d'assurance non contributif tous auraient bénéficié (ouvriers, fermiers, petits propriétaires, etc.), avec l'établissement d'un système "à la Bennett" (nous pourrions pareillement dire "à la King" et "à la Woodsworth" — quelle sauce! nous avons non seulement aucune amélioration à la situation économique de larges sections de notre population mais plutôt une aggravation à cette situation.

(suite à la page 3)

**Supportez la grande campagne de Clarté!**

# Une honte dont on est fier

PAR E. ROGER

Il serait difficile de trouver un domaine de la vie de notre pays où des conditions scandaleuses sont approuvées avec plus de complaisance que celui de l'instruction publique.

On nous habitue aux "enquêtes" sensationnelles, où les salaires de famine payés systématiquement par des compagnies qui empochent des millions en profits sont étalés devant le grand public pour étonner tout le monde, sauf les milliers de ceux qui en sont depuis bien longtemps les trop patientes victimes. Mais quand il s'agit d'éducation, on étale les faits — qui feraient rougir une nation que l'on ne civilise pas avec fierté ! Le spectacle serait comique si seulement il ne s'agissait que d'une iniquité.

Ces derniers jours nous avons pu nous rendre compte de la complaisance niaise éprouvée par les autorités en ce qui concerne l'instruction publique. La semaine qui commence le 3 février a été baptisée (on ne sait trop pourquoi), "la Semaine de l'Éducation". Cette fête improvisée a été l'occasion d'un long article publié dans le "Star", sous le titre "New Deal dans l'éducation pour le jeune Canada", par un M. Magurn. Quelques jours auparavant, "L. Canada" a publié un article de M. Jean-Charles Harvey sur "Nos Illétrés". Ces deux articles, dont le premier traite de la situation dans le pays entier, le second de la province de Québec, se complètent d'une façon harmonieuse et éloquent.

On nous dit toujours que la démocratie signifie la possibilité pour tous également de jouir des bienfaits de la civilisation et de la culture. La réalité a l'air d'être quelque peu différente.

Sur la base de la statistique de toutes les provinces sauf le Québec et la Colombie Britannique, on dresse le bilan suivant: De tous les enfants qui commencent à aller à l'école, 88% ne vont jamais à l'université; des 12% qui peuvent y aller, 1,7% seulement terminent les études universitaires; seulement 45 - 50% du total des commençants passent des écoles primaires dans les écoles secondaires; et même dans les écoles primaires (élémentaires) moins des deux-tiers arrivent à la dernière année.

Dans la province de Québec, c'est le même tableau, mais sur un ton plus sombre encore. On lit dans l'article de M. Harvey: "D'après les statistiques de l'année 1932-33, environ 400,000 élèves de 7 à 13 ans fréquentent l'école catholique; mais, de 14 à 15 ans, il n'en reste plus que 50,000; de 16 à 17 ans, 15,000. La chute est vraiment très forte.

"On a calculé que la proportion des demi-illétrés, c'est-à-dire, signant péniblement leur nom ou épelant quelques syllabes, formait approximativement 20% de la population. Cette catégorie appartient, sans aucun doute, au contingent excessif d'écoliers qu'on a rappelés à la maison après la lecture de l'alphabet et la Première Communion."

La province de Québec est la plus arriérée de toutes, sauf le Nouveau-Brunswick. L'analphabétisme est de 4,76%, à côté de l'Ontario, où il est de 2,3%. (Ceci, c'est naturellement l'analphabétisme complet; avec les demi-illétrés, on arrive au chiffre magnifique de 25% !)

On nous annonce en même temps que le salaire moyen des institutrices, de \$394 en 1931-32 a été réduit de \$26 en 1932-33, pour tomber encore plus bas par la suite.

II

Pour M. Harvey, ce dégradant tableau d'obscurantisme moyenâgeux présente "des motifs d'espoir en même temps que des raisons d'augmenter notre effort" (sic). Après tout, il ne vise pas haut. Sa philosophie pédagogique se résume ainsi :

"Au reste, il ne faut peut-être pas attacher une importance exagérée au pourcentage des illettrés. . . L'important n'est pas d'avoir une multitude de gens signant péniblement leur nom ou lisant en énonçant, mais de posséder une élite vraiment cultivée qui puisse marquer sa supériorité."

C'est bien l'avis des dirigeants du Troisième Reich, qui réduisent au minimum l'instruction de la "masse" méprisée; mais ça a un drôle de son, dans la bouche d'un administrateur d'un pays démocratique.

Ce qui est comique, c'est les explications qu'on nous fournit pour éclairer le "mystère" de cette minorité infime qui parvient à recevoir une instruction tant soit peu suffisante, de laquelle la vaste majorité se trouve exclue. M. Harvey nous en offre une, le collaborateur du "Star", un autre pour M. Harvey, les causes sont à chercher dans l'hérédité; pour M. Magurn, c'est la physiologie qui explique tout (!)

M. Harvey écrit avec le plus grand sérieux, au sujet des Canadiens-français: "Descendants, pour la plupart, de demi-illétrés, ils n'avaient pas, par disposition naturelle, l'amour, la passion de l'étude, l'ambition intellectuelle. . . Est-ce à cause du même atavisme (sic) que tant de parents canadiens-français retirent leurs enfants de l'école entre l'âge de 10 et 13 ans ?" (Suivent les chiffres cités plus haut) "Ce sont les parents, sans doute, qui n'apprécient pas suffisamment les bienfaits d'une formation intellectuelle, si minime soit-elle. L'atavisme y est pour quelque chose".

Son confrère anglais nous apporte une explication encore plus ingénieuse: "Une des raisons principales, "écrit-il, "pourquoi les enfants ne précèdent pas à l'école secondaire, c'est qu'avant de terminer l'école primaire ils sont profondément troublés par les premiers symptômes de l'adolescence. A cette époque, de nouveaux idéaux surgissent de nouvelles avenues s'ouvrent devant l'enfant... etc."

Ainsi, poussé à la fois par l'atavisme et l'adolescence, l'enfant s'en va se faire exploiter dans des "sweatshops" inconnus, jusqu'à ce que la Commission Stevens vienne pour faire un tapage stérile sur les cas d'enfants de 14 ans qui peinent à \$4 par semaine. . . Qui aurait jamais cru que les enfants fussent si stupides ? ! !

## Coup de balai

# Réponse aux Messieurs de l'Illustration

La parution d'un journal indépendant comme CLARTE devait fatalement exciter la fureur des plumitifs de L'ILLUSTRATION

Si certains saligauds qui obscurcissent notre ciel, plus ridicules qu'odieux, sont justifiables de la blague et du sarcasme, ceux de l'organe conservateur du matin méritent encore plus notre dédain.

Fidèles mercenaires eux-mêmes, ils ont l'insolence d'intituler leur éditorial du 21 janvier dernier de "CLARTE" guenille de Moscou".

Sur 22 lignes, on étale les insinuations les plus ridicules assaisonnées de mensonges et de mauvaise foi qui ne peuvent être trouvés que chez-eux.

Après avoir tenté d'épouvanter leurs lecteurs en agitant le fait qu'en France un journal communiste du même nom aurait jadis été publié, on écrit:

"Montréal a aussi sa "Clarté" depuis samedi dernier. Un petit journal révolutionnaire, publié — contrairement aux exigences de la loi — sans nom d'imprimeur, d'éditeur ou de rédacteur, a fait son apparition aux kiosques".

Puisque les doctes rédacteurs de L'ILLUSTRATION ont pris la peine de fouiller quelque part pour y dénicher leur épouvantail rouge, ils auraient au moins pu prendre celle de regarder en page 3 de CLARTE où ils auraient pu lire :

"Ce journal est imprimé dans les ateliers de l'Imprimerie Jacques Cartier, rue Beaubien, Montréal et enregistré comme l'exige la loi provinciale!"

Nous livrons la remarque de L'ILLUSTRATION à la méditation de tous nos lecteurs et amis qui en tireront eux-mêmes leurs conclusions.

On parle ensuite de la prétendue démagogie de notre programme; cela ne nous surprend nullement car lorsque, comme L'ILLUSTRATION, on fait continuellement oeuvre de démagogue, on abuse sur les instincts les plus bas, sur les préjugés pour en arriver à ses fins, on ne peut s'empêcher de douter de l'honnêteté et de la probité de tout chacun.

A cela nous répondrons que tout ce que

nous revendiquons (une assurance-chômage véritable, des augmentations de salaires, le droit de vote pour les femmes) n'est qu'un programme bien raisonnable auquel personne de sensé et d'honnête ne peut s'objecter. Mais à L'ILLUSTRATION est-on l'un ou l'autre ?

"Quant à la partie éditoriale, elle est heureusement nulle. On n'y affecte même pas les comiques prétentions à la philosophie sociale qui déridaient si fort les lecteurs de la "Clarté" française". Nous n'avons jamais lu la "Clarté française" mais nous tenons à assurer les MM. de L'ILLUSTRATION que nous ferons l'impossible pour éviter leurs "comiques prétentions" à eux. Ils semblent se croire le nombre de l'univers, rien de moins !

Pourquoi cette fureur ?

Ces messieurs sont inquiets de voir quelqu'un ayant le courage de s'affirmer indépendant et de l'être, quelqu'un déterminé à exposer impitoyablement la pourriture partout où elle est, déterminé à démasquer tous les politiciens, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou C. C. Fistes, qui se payent la tête du public, déterminés à se battre pour quelque chose de propre. . .

Nous sommes pauvres, c'est vrai et c'est pourquoi nous avons fait et faisons appel aux bonnes volontés pour nous aider. Sans doute que si nous suivions la même voie que L'ILLUSTRATION nous aurions moins de misère et que notre journal pourrait paraître non pas deux fois par mois mais six fois par semaine cependant nous le répétons, l'existence de CLARTE ne dépend que de ses lecteurs et amis; le jour où nous sortirions hebdomadairement ce sera grâce à leur dévouement, leur générosité.

Que L'ILLUSTRATION crie et mente, cela ne nous étonne pas mais nous ne permettrons pas qu'à force de mensonges on abuse la population, c'est pourquoi nous avons tenu à faire ces quelques remarques. Ceux qui nous combattent avec tant d'acharnement malhonnête montrent, du même coup, où vont leurs sympathies.

P. M.

# Supportez la campagne de "Clarté"

Depuis un mois et demie, CLARTE journal d'opinions et d'actions populaires vraiment indépendant s'est efforcé de documenter le public sur les conditions sociales économiques et intellectuelles de la vie de notre pays.

L'accueil qu'on lui a fait a justifié entièrement l'idée que nous avions de la nécessité d'un tel journal. Grâce aux efforts qu'ont déployés certains de nos amis la vente au numéro a monté — plusieurs abonnements nous sont parvenus.

Est-ce à dire que nous devons être satisfaits ?

Evidemment non. Plusieurs l'ont fait remarquer: CLARTE devrait paraître chaque semaine ! Mais, pour son existence, nous l'avons dit franchement dès le premier numéro, CLARTE ne dépend que de chacun de ses lecteurs et amis, de vous; il ne recevra, ni n'accepterait de subsides des gouvernements ou de riches personnes qui financent les autres journaux et les tiennent ainsi à leur service. CLARTE est et restera indépendant, n'en déplaise à tous les plumitifs.

Du 15 février au 15 mars, nous entreprenons donc une grande campagne de laquelle sortira CLARTE HEBDOMADAIRE. Enthousiastes que nous sommes, nous croyons la chose possible.

Mais, nous avouons que nous comptons, pour cela que l'ensemble de nos amis et lecteurs secondent nos efforts. Il faut que

chacun se pose la question: "Que puis-je faire pour CLARTE ?

Il percevra alors tout un ensemble de petites tâches qui peuvent paraître insignifiantes mais, répétées plusieurs centaines de fois, font boue de neige et donnent un résultat considérable.

Les objectifs de cette campagne sont les suivants:

1o 2,000 nouveaux lecteurs afin de monter le tirage de CLARTE à 5,000.

2o 300 abonnés qui seront certains de ne jamais manquer un seul numéro de leur journal et nous assureront une réduction substantielle au taux d'expédition par maille.

3o Un fond de réserve de \$600.00 qui garantira la publication hebdomadaire régulière du journal et nous permettra d'apporter à son organisation plusieurs améliorations.

Avant de nous qualifier de téméraires, rappelez-vous que nous avons beaucoup compté sur votre amitié et sur votre bonne volonté. Hésitez-vous ?

Si chacun accomplit un effort, si petit soit-il, nous croyons que, non seulement nous atteindrons ces objectifs mais même les surpasserons.

Voici quelques exemples qui ne sont pas limitatifs de ce que vous pourriez faire pour la création d'une CLARTE HEBDOMADAIRE:.

## M. E. Richard, vice-président de la Commission du salaire minimum viole lui-même cette loi

suite de la page 1

### A-t-on honte du rôle joué par la police ?

Plusieurs des ouvrières qui sont venues témoigner, en plus d'exposer les trucs employés par ces compagnies pour violer la loi du salaire minimum, affirmèrent qu'au cours de la grève qu'elles déclarèrent contre de telles conditions la police provinciale vint, bien que le piquetage se soit fait d'une manière paisible, intimider les grévistes.

Sous la menace des lances des pompiers, ils furent dispersés; on leur interdit de faire le piquetage, etc.

A l'enquête, lorsque Me J. J. Spector voulut savoir de M. Richard qui avait deman-

dé que la police soit mobilisée, M. Oscar Boulanger, député libéral de Bellechasse s'objecta et empêcha le président de la Fashion Craft de répondre.

### Entente entre les patrons.

Une autre chose qui fut rendue publique a été l'entente qui existe entre les différents manufacturiers. Un témoin affirme que comme elle ne pouvait arriver à faire suffisamment pour vivre d'une manière convenable à la "Rubins Brothers" elle menaçait son contremaître d'aller demander du travail à la Fashion Craft. Celui-ci lui répondit: "Ce que vous dites n'a pas de sens. Vous savez bien qu'une ouvrière qui nous quitte n'entre pas ailleurs et que nous ne prenons pas celles des autres ateliers."

Placé devant cette déclaration, M. Richard déclara qu'il n'eut pas été loyal que

son usine fit la chasse aux employés de son concurrent.

### M. Richard est impartial.

M. Richard (prés. de la F. C., vice-prés de la V. C. et membre de l'Association des fabricants de confection) affirme qu'en cas de conflits il ne prend pas partie pour les patrons et n'intervient jamais que dans le sens du relèvement des salaires; sa double situation de membre de la commission du salaire minimum et de patron ne lui paraît pas difficile ! Evidemment il y a des choses qui sont très élastiques. . .

On se souviendra qu'au cours d'une entrevue avec un représentant de la "Presse" au sujet de cette affaire, M. Frank, président de la Commission du salaire minimum des femmes déclara que "la Victoriaville Clothing Manufacturing Co. dont M. J. E. Richard est le vice-président était parfaitement en règle avec les règlements de la Commission" d'après les derniers rapports de 1934.

De plus en plus édifiant.

## Les ouvriers de chez Tetreault sont retournés au travail

suite de la page 1

### Front Unique.

Dès les premiers jours, une autre organisation ouvrière de Montréal, la Ligue Ouvrière Unitaire, vint saluer les grévistes et les assurer du plus entier support de cette organisation. Par l'entremise de ses représentants, elle offrit de former un front unique dans le but de gagner la grève: elle apporterait au Syndicat le concours de ses organisateurs, aiderait à organiser un piquet de masse pour empêcher les briseurs de grève de passer et collaborerait pour la collection des secours nécessaires.

Le Comité des grévistes se montra en faveur d'une telle action commune des deux organisations et une assemblée fut convoquée pour le dimanche afin de discuter la question.

Là, les officiels du syndicat se prononcèrent contre cette collaboration, prétendant que c'était mieux ainsi dans l'intérêt des grévistes. Les raisons qu'ils donnèrent sont que le syndicat catholique, ayant une bonne réputation, serait plus en mesure d'attirer la sympathie du public, qu'il y avait moins de danger de la part de la police.

Le lundi suivant deux autobus chargés de briseurs de grève et escortés par une vingtaine de police firent leur apparition. La ligne de piquet, trop faible, ne put les empêcher de passer.

### On refuse un comité d'arbitrage

Le mercredi suivant un M. Moreau, du département du travail, vint sur les lieux dans l'espoir de régler la grève. Mais comme les conditions du patron étaient que les ouvriers retournent d'abord à l'ouvrage avant qu'aucune discussion ne soit entamée, les grévistes refusèrent tout arbitrage.

"Plusieurs fautes ont été commises" nous a déclaré un membre du comité de Grève" et c'est pourquoi nous n'avons pas eu un plus grand succès. Nous avons trop retardé pour accepter l'offre de front unique qui nous avait été faite. Notre ligne de piquet était trop faible. Les ouvriers de chez Corbeil étaient prêts à sortir en grève mais on les a retenus. Si cela avait été fait nous aurions eu une victoire cent pour cent. En d'autres mots, les choses ont trop traînées."

"Lundi dernier, avec l'aide de la Ligue Ouvrière Unitaire, nous avons organisé un piquet de masse. Si nous en avions eu un comme celui-là dès les premiers jours nous aurions gagné beaucoup plus. Il nous a fallu nous contenter d'une augmentation de dix pour cent; le patron a promis de renvoyer les "scabs" un par un et presque tous ont retrouvé leur emploi."

### La dernière assemblée des grévistes.

Lundi, le 4 dernier, le plus fort piquet de la grève eut lieu. Il fut un bel exemple de la solidarité qui peut se développer entre les ouvriers. En plus de plusieurs douzaines de membres de la Ligue Ouvrière Unitaire, des sans travail de Rosemont et du Nord de la ville, vinrent aider les grévistes.

Après, les grévistes procédèrent à l'élection d'un comité qui devait avoir une entrevue avec leur patron et en arriver à une entente.

Dans l'après-midi, ce comité fit son rapport et par un vote de 67 à 4 les grévistes se prononcèrent pour retourner au travail.

Comme nous le disions plus haut, cette grève a eu une grande repercussion dans les milieux ouvriers de Montréal; nulle doute qu'elle relèvera le moral de ceux qui se sentent enclins au découragement et donnera une nouvelle impulsion au mouvement ouvrier.

### Les bureaux de "CLARTE" sont déménagés à 6418, rue St-Hubert, coin Beaubien

MAISON A LOUER

Logement de 3 pièces et chambre de bain, \$12.00 par mois, s'adresser 6732 Denormandie, CR. 4851.

Vente au numéro dans certaines réunions, recherche des abonnés possibles parmi vos connaissances — puisque CLARTE vous intéresse, pourquoi ne les intéresserait-elle pas pareillement ? — communication à l'administration d'adresses de personnes susceptibles de s'abonner, collection de souscription pour notre fond de réserve remarquez que si chacun de nos lecteurs ne collectait que vingt sous notre objectif serait atteint — demandez à votre fournisseur d'insérer une petite annonce dans CLARTE, le tarif est très bas, inciter à l'achat ou à l'abonnement, etc.

Une fois de plus hésitez-vous ? L'effort individuel ne sera pas considérable si tous s'y mettent.

CLARTE HEBDOMADAIRE ne dépend que de vous ! Tous l'épauler à la route pour faire de cette campagne un véritable succès !

**Votre liste de souscription est prête ! Demandez-nous là immédiatement !**

Ce journal est imprimé deux fois par mois dans les ateliers de l'Imprimerie Jacques Cartier, 911 rue Beaubien, Montréal et Ses éditeurs-proprétaires sont MM Caron et Darnet.

Les idées émises dans les articles signés sont personnelles à leurs auteurs sans que la responsabilité du journal soit, de quelque façon, engagée.

### Abonnez-vous à CLARTE!

Un nombre suffisant d'abonnés assurera à notre journal une réduction substantielle au taux d'expédition par maille—cela contribuera par le fait même à consolider la situation financière de CLARTE. Votre abonnement nous aidera donc en même temps qu'il vous assurera la réception régulière de votre journal. Ne remettez pas à demain l'envoi de la formule ci-dessous.

### CLARTE

case postale 66, Sta. R. Montréal, Qué

Je vous prie de noter mon abonnement de .....numéros

Adresse .....

Nom .....

Je vous fais parvenir la somme de .....

N. D. L. R. Si le coeur vous dit d'inclure une contribution à notre fond de réserve n'hésitez pas, si petite soit-elle !

Prière d'écrire bien lisiblement.



# Comment on viole la loi du salaire minimum

Pourquoi sont payés les inspecteurs du gouvernement provincial ?

A la Rubin Bros de Victoriaville.

Ottawa, 31 janvier — A la Commission d'Enquête sur l'Écart des prix, plusieurs ouvrières ont exposé les méthodes honteuses employées par certains patrons pour violer la loi du salaire minimum. Elles dirent comment on les fait travailler soixante-dix heures par semaine pour un salaire infime, dix heures consécutives sans leur donner le répit d'un instant pour manger.

Mlle Eléonora Hamel, appelée à témoigner à la fin d'un truc employé par la RUBIN BROS., pour violer la loi du salaire minimum. Il consistait à faire travailler pendant six mois Mlle Hamel et sa sœur sur la même carte et à mettre sur elle ses seules heures de travail et sur le reçu la somme touchée comme salaire par les deux. De cette façon le salaire apparaissait tout à fait satisfaisant et l'inspecteur de la commission du salaire minimum n'avait rien à redire.

«Le truc consistait encore à me faire exécuter du travail, sans poinçonner l'horloge, de sorte qu'à la fin de la semaine, une journée ne comptait pas et diminuait d'autant le nombre de mes heures de travail et augmentait le prix du travail exécuté.»

—Avez-vous jamais gagné 85c de l'heure ? lui demanda le président Kennedy, ainsi qu'il est établi sur les listes de paie de la compagnie ?

Du coup Mlle Hamel perd son calme, ses yeux noirs flamboient, son exubérance française se manifeste. Elle se lève à demi de sa chaise, applique à la table une claquette d'une violence étonnante et s'écrie :

— Pareille somme ! Jamais !  
— Avez-vous, insiste le président, déjà gagné à cet atelier 50c de l'heure.  
— Jamais, au grand jamais, lance-t-elle dans un nouveau cri d'indignation.

## Témoignage corroboré

Mlle Nolia Hamel, sœur de Mlle Eléonora, est ensuite entendue. Elle déclare avoir commencé à travailler, à la fin de janvier 1933, à l'atelier Rubins Bros, à Victoriaville, et y être restée jusqu'à la fin de juillet de la même année, sans carte, sans que son nom eut été porté au contrôle de l'atelier ou à la comptabilité. Elle y travailla du matin au soir, sans avoir jamais rien reçu de la maison. C'était sa sœur qui touchait le salaire des deux et faisait le partage.

Le témoin précise qu'à la fin de juillet, une carte de travail lui fut enfin donnée et qu'elle gagna, toute seule, de \$5 à \$7 par semaine de 55 heures de travail. A son entrée à l'atelier, elle était âgée de 14 ans et 11 mois.

Le 16 dernier, Mlle B. Nolet avait déjà exposé les terribles conditions de la R. B. En qualité d'ouvrière en confection, elle fut 5 ans à l'emploi de la firme Rubins Brothers, et 4 ans à l'emploi des ateliers Fashioncraft. Elle commença à travailler à l'âge de 14 ans chez Rubins. La première année, elle gagna \$5 par semaine, et par la suite elle gagna \$6 pour 55 heures de travail. Lorsqu'elle travaillait en supplément, le soir, on lui donnait 10 cents de l'heure.

Puis elle passa à l'usine "Fashioncraft" où on la faisait travailler 10 heures par jours et le samedi après-midi. «Je commençais, dit-elle, à 7 heures du matin et je travaillais jusqu'à midi. Je recommençais à une heure et bien souvent je travaillais jusqu'à neuf et dix heures du soir. On ne me donnait aucun répit pour manger. Une fois, je voulus aller manger et on me menaçait de me mettre à pied, de sorte que pour ne pas perdre ma place, je continuai à travailler, l'estomac dans les talons.

«Lorsque je travaillais le soir, le contre-maître, M. Delpé, poinçonait l'horloge de contrôle à ma place. Mais il le poinçonait à six heures ou six heures et quart. Un jour je lui demandai pourquoi, il me répondit que c'était pour ne mettre personne au courant de ce qui se passait à l'usine.»

## Du travail non payé, "pour distraire"

Mlle Nolet travaillait aux pièces. Pour 55 heures de travail on lui donnait, au bout de la semaine, de \$9 à \$10. Elle cite l'exemple de plusieurs de ses camarades qui avaient plus d'une année d'expérience et qui ne gagnaient guère que \$5 ou \$6 par semaine. Elle admet, d'ailleurs, que souvent elle ne gagnait que \$7 dans sa semaine et qu'elle ne travaillait pas plus de neuf ou dix mois par année.

«On ne me payait, dit-elle, que pour le travail que j'exécutais aux pièces. Lorsque je n'avais rien à faire, on ne me payait point. Mais pour me distraire, le contre-maître me donnait du travail qui devait être de l'extra pour les ouvrières payées à la semaine mais qu'il ne me payait pas. Il me disait d'ailleurs, qu'il n'aimait pas me donner du travail sans me payer, mais il me le faisait faire quand même. Je n'osais pas protester dans la crainte de perdre ma place.»

## EN FAVEUR DU VOTE DES FEMMES

M. F. A. Monk, ancien président du Club de Réforme, au cours d'une conférence faite sous les auspices de la Ligue pour les Droits de la Femme a déclaré que «la situation faite aux femmes dans la Province de Québec est injuste et absurde», ajoutant que le refus du gouvernement de laisser aux femmes le droit de vote était une relique du barbarisme.

## Des Sans Travail protestent contre une coupe de secours

Environ 300 chômeurs se sont rendus à l'hôtel de ville mercredi dernier pour protester contre le fait que M. Emile Godin (de l'Association Humanitaire) s'est vu enlever de la liste des personnes sous les secours pour avoir refusé de travailler à une piastre par jour.

Un fort détachement de police était massé sur le Champ de Mars mais on nous a rapporté que la majorité des sans travail réussissent malgré tout à entrer dans l'hôtel de ville en leur disant qu'ils allaient payer leur compte d'eau !

# L'industrie prêtre la taxe de vente à celle du revenu

L'Association des Manufacturiers canadiens, section de Montréal, s'oppose au projet d'un impôt municipal sur le revenu et expose ses intentions.

A la suite d'une réunion de l'Association des Manufacturiers du Canada, section de Montréal, tenue le 30 dernier, le conseil municipal a été mis au courant de l'opinion de cette association concernant un impôt municipal sur le revenu.

Dans une assez longue résolution adoptée à cette réunion, les manufacturiers menacent la ville de s'en aller ailleurs, affirmant même que certaines compagnies ont déjà commencé à calculer l'économie qu'elle réaliseraient ainsi. Peut-être n'est-il pas téméraire de penser que les profits considérables réalisés par certaines compagnies tels que rendus publics à l'enquête Stevens n'est pas sans les avoir influencés en faveur de démantèlement vers les campagnes de la Province de Québec.

Au lieu d'un impôt sur le revenu, les manufacturiers se sont prononcés naturelle-

## On nous écrit...

La situation à Québec ne semble être guère meilleure.

M. le rédacteur,  
Ayant lu avec plaisir les deux premiers numéros de votre journal j'ai pu constater qu'il est venu à temps. J'espère que chacun lui apportera le support qu'il mérite et lui permettra de devenir bientôt un hebdomadaire.

Je vous inclus une lettre que j'ai reçue de mon frère de Québec. Elle intéressera peut-être vos lecteurs en leur démontrant que dans la vieille capitale on n'est guère mieux qu'à Montréal.

Longue vie à CLARTE !

A. P.

Québec, le 18 janvier 1935

Mon cher frère:—

D'après le journal que j'ai reçu ce matin du nom de CLARTE je peux constater que nous ne sommes pas encore dans une ère de prospérité quoiqu'en disent tous les autres journaux. Papa et maman sont très inquiets au sujet de ton loyer et je me joins à eux.

Dans Québec, on nous a payé la moitié du notre comme d'habitude mais la Saint-Vincent de Paul ne paye pas les siens. Maman travaille pour payer la différence; ce n'est pas drôle après avoir travaillé pendant 40 ans que d'être obligée de se servir de ses bras pour faire face aux nécessités.

A propos de M. X. . . . de St-Malo, dont tu nous parles, nous connaissons très

# On continue à réclamer l'établissement d'une assurance-chômage-non-contributive

Les organisateurs du Congrès National des Sans Travail qui se tiendra à Ottawa prochainement continuent leur campagne.— L'assurance proposée par M. Bennett serait une menace pour les syndicats ? — Nouvelles adhésions.

bien sa femme. Elle est venue chez nous emprunter une chaudière pour travailler une journée; elle est maigre terriblement.

On nous fait passer une autre enquête de 60 questions, assermentées; on nous demande si on a des parents des deux côtés; qui pourraient nous prendre à leur charge, ensuite si on veut aller sur un lot crever plus vite.

Mes beaux-frères qui travaillent à la manufacture de coton de St-Grégoire ne gagnent que juste pour payer leur pension; les heures de travail ont été réduites et les salaires pour 15 jours n'ont été que de \$12 même pour ceux qui sont mariés.

J'espère que chez toi tous sont bien —

Mes amitiés à ta femme.

Albert.

Toronto, 5 février — Les rapports qui arrivent de toutes les parties du pays aux quartiers généraux des Conseils de Chômeurs ici semblent indiquer que le Congrès National des Sans-Travail qui se tiendra à Ottawa le 17 février prochain dépassera toutes les espérances de ses organisateurs.

D'après M. Humphries les derniers actes de M. Bennett ont de beaucoup contribué à augmenter le support que le mouvement recevait parmi les unions ouvrières.

«Dans la loi d'assurance-chômage de M. Bennett un point en particulier menace les syndicats. On peut refuser l'assurance pour une période de six semaines à tout ouvrier mêlé à un conflit ouvrier à moins que celui-ci prouve qu'il n'est pas membre de l'organisation responsable pour le conflit.

«Ceci a été directement copié de l'assurance britannique et a comme résultat le développement de grèves spontanées. Bien que cette sorte de grèves expose au grand jour les conditions prévalant dans telle manufacture, elles sont plus faciles à briser n'étant pas préparées. Cet aspect de la loi est encore plus important que le fait qu'elle est contributive. C'est une menace directe contre toute union ouvrière.»

Il a ajouté qu'il y a de nombreuses adhésions sont venues des unions de la F. A. T., de l'A. C. C. of L., de la L. O. U., des clubs de la C. C. F., etc.

**Demandez une liste de souscription et contribuez à faire de notre campagne un succès !**

## LES NOUVELLES TAXES RENCONTRENT DE L'OPPOSITION

Le Conseil des Métiers et du Travail a tenu une assemblée spéciale afin de discuter les nouvelles taxes qu'on veut imposer aux habitants de Montréal. Il a décidé de protester auprès des autorités responsables. Il s'est également prononcé contre l'établissement d'une commission pour administrer la Métropole.

«S'il est nécessaire, des assemblées publiques seront tenues dans tous les quartiers de la ville afin d'éclairer l'opinion publique sur le fardeau qu'on veut mettre sur la classe ouvrière de notre ville» a déclaré M. J. Pelletier, secrétaire du Conseil.

## POUR VOUS



Tu pars en voyage ?

— Mais non ! J'ai une mallette de carnets d'abonnement à placer pour CLARTE et une autre pour recevoir ta souscription pour que le plus tôt possible il devienne hebdomadaire !

## ON AURA DÉJÀ VU QUELQUE CHOSE DE PLUS SOLIDE !

Berlin, 21 janvier — Il y a quelques mois, Adolphe Hitler, dans un discours, déclarait que le régime nazi était établi en Allemagne pour au moins mille années. Cependant hier, une jeune femme qui s'était bouché les oreilles lorsqu'elle avait entendu le nom du dictateur mentionné au radio s'est vue envoyée en prison parce qu'un tel acte sur la rue constituait une offense grave qui pouvait sérieusement mettre en danger l'ordre public.

## Le cas de H. Martineau est-il le seul du genre ?

Tous ceux qui ont commis des erreurs n'ont-ils aucune chance de refaire leur vie ?

Aurait-il fallu qu'un homme se fasse tirer gravement dessus pour qu'on connaisse toute l'horreur de la situation des malheureux qui, après avoir payer chèrement une erreur, se voient de nouveau en possession de leur liberté sans qu'on leur donne une autre issue pour ne pas crever que cette ancienne vie qu'ils veulent oublier dans la majorité des cas ?

Si les faits qui ont été exposés sont vrais — et nous avons tout lieu de le croire — les véritables responsabilités doivent être déposées ailleurs que devant la porte de ces malheureuses victimes.

M. John Kidman, secrétaire-trésorier de la Prisoners' Welfare Association a déclaré que le président de la Commission du chômage lui a affirmé que Martineau a reçu du secours. Cela ne changerait rien à la question.

Pour obtenir une allocation de chômage, il faut à ceux qui sont libérés une carte d'identité et on la leur refuse parce que leur séjour au pénitencier les empêche d'être reconnus citoyens de Montréal. Quant à trouver un emploi actuellement on admettra que les chances sont minces.

Quel chemin reste-t-il donc à suivre pour ces malheureux si non leur ancienne vie dangereuse ?

Nous refusons de croire que c'est par amour du métier qu'ils risquent de se faire trouer la peau pour quelques piastres !

Ce ne sont pas les négociations, s'appliquant à un cas d'un officiel intéressé qui empêcheront les faits d'être les faits.

**Ne négligez jamais une occasion de faire connaître CLARTE à vos amis — ils seront aussi intéressés que vous !**

## LA PRUDENCE



— Dans l'état où sont nos finances, il n'y a plus une faute à faire. . .

## Courtier accusé d'avoir monté une fraude de \$200,000.00 par les actions de la Sakoos Mine

Accusé d'avoir conspiré pour frauder le public d'une somme totale de \$200,000.00 Clarence Fairchild, 33 ans, 2156 ouest, rue Sherbrooke, un citoyen des Etats-Unis, a comparu, ce matin, devant le juge Maurice Tétréau. Il a protesté de son innocence et subira l'enquête préliminaire le 12 février.

L'accusation a été portée par le procureur général et Me Gerald Fautoux était en Cour pour la comparution.

## Le rôle des agents de la Sûreté provinciale à Victoriaville

Mlle Nolet parle de la Sûreté provinciale qui fut appelée elle ne sait par qui, lors de la grève que déclaraient les ouvriers contre ces conditions révoltantes. Les agents arrivèrent au nombre de quatorze en uniforme, sans compter, sans doute, les agents en civil. Ils paradèrent en uniforme et firent pression sur les ouvrières. Ils leur enjoignirent de retourner au travail, les intimidèrent, mais sans les menacer positivement. Mais sans les menacer, ils ne leur permirent ni de se réunir, ni de se grouper, ni surtout d'assister à la sortie des ateliers, de sorte que la grève échoua.